

SCIC SAS OHE !
SCIC SAS à capital variable
146 rue Edouard Vaillant, 37000 TOURS
N° 530 509 629 RCS TOURS

**PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 27 juin 2018**

L'an deux mille dix huit, le 27 juin à 18 h 30, les associés de la société OHE !, société coopérative d'intérêt collectif SAS à capital variable, se sont réunis au 7 rue des tanneurs en Assemblée Générale, sur convocation régulière du conseil d'administration.

Tel qu'il en est justifié par la feuille de présence annexée au présent procès verbal : 307 sociétaires étaient présents ou représentés (voir liste d'émargement et pouvoirs en annexe)

Sont également présents comme invités :

M. PERRAULT Erik de l'URSCOP Centre Val de Loire et Mme CHANSON Sophie du cabinet d'expertise comptable ADEXIAL.

La feuille de présence permet de constater que 307 associés sont présents ou représentés à l'Assemblée, sur un nombre total de 1 722 associés de la coopérative.

En conséquence, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant comme Assemblée Générale Ordinaire que comme Assemblée Générale Extraordinaire, les statuts de la SCIC SAS prévoyant un Quorum de 300 sociétaires présents ou représentés en son article 22.1.

L'Assemblée est présidée par Mme CAROLE LEBRUN, Présidente du Conseil d'administration.

Madame La Présidente met d'abord à la disposition des associés les documents suivants, à savoir :

- réception des envois des convocations
- registre des Assemblées Générales tenu à jour jusqu'à la présente assemblée
- documents comptables concernant l'exercice clos le 31/12/2017
- projet de résolutions.

La présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Audition du rapport de gestion du conseil d'administration
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017
- Affectation du résultat
- Admission d'associés
- Questions diverses.

Après discussion sur ces différents points, et plus personne ne demandant la parole, le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée les résolutions suivantes :

Mme La présidente demande à ce qu'un Bureau de l'assemblée soit constitué : se proposent et sont acceptés en qualité de scrutateurs :

Mme Knittel Géraldine, née le 10 février 1975

Mme Dujardin Cécile, née le 29 mai 1979

M. Massé Brice, né le 18 mars 1985

Le Bureau désigne comme Secrétaire M. Massé Brice.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société SCIC SAS OHE !, après avoir entendu le rapport de gestion du conseil d'administration, approuve, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, les dits rapports dans leur ensemble ainsi que les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2017

L'assemblée décide d'affecter le résultat net déficitaire en report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée agréée en qualité de nouveaux associés les personnes physiques et morales désignées qui ont libéré intégralement les parts sociales souscrites.

Citoyens (voir annexe 1)

Catégorie Association et compagnie :

NOM DE L'ASSOCIATION	ADRESSE			NOM du REPRESENTANT LEGAL	PRENOM	Nombre de Parts	Montant Apport
RIGI'SON	11 rue de la tour de guise	37000	TOURS	Pdr ciuc		4	400
MONTY PETONS PUBLICATIONS	18 avenue de la gare	37320	Cormery	DESILE	evelyne	4	400
COMPAGNIE 21	3 rue des déportées	37000	TOURS	RIBEREAU	Jérémie	4	400
DIAGONALE	33 rue Pierre Semard	St pierre des corps	37700	Gassies	Juliette	4	400

Catégorie Entreprise

NOM COMMERCIAL	ADRESSE			NOM du REPRESENTANT LEGAL	PRENOM	Nombre de Parts	Montant Apport
COGITO ERGO SUM	11 place des petites boucheries	37000	TOURS	X	X	10	1000
ROUILLAC	22 boulevard béranger	37000	TOURS	ROUILLAC	AYMERIC	4	400

L'assemblée constate que 45 sociétaires ont souscrit de nouvelles parts de capital

Pour les citoyens ayant resouscrit du capital, se référer à l'annexe 2

NOM	PRENOM	STRUCTURE	Nb total de Parts	Apport total	dont apport AG 280618	Catégorie
BRUNO	OLIVIER	POLITIS	8	800	400	ASSO
CINE OFF	CINE OFF	CINE OFF	7	700	100	ASSO
L'ATELIER DES ACTES	ALAIN	DESTOUCHES	5	500	400	ASSO
LARDEAU	JEAN MARIE	THEATRE DU NUAGE DISTRAIT	12	1200	200	ASSO
TRAN VAN	ARNAUD	ANCOE	24	2400	2000	ENTREPRISE
DOUDAT	EMMANUEL	ARTEFACTS	57	5700	4000	ENTREPRISE
DUJARDIN	CECILE	POINT CEDILLE	6	600	200	ENTREPRISE
GOULAY	BRUNO	SAS CHARCUTERIE GOULAY	8	800	400	ENTREPRISE

Suite à l'agrément des nouveaux sociétaires et aux souscriptions de parts par de nouvelles personnes, reprise de parts par des sociétaires déjà agréés, la répartition du capital est le suivant :

	AG 16/03/2017 Voté		Ouverture de l'AG 27/06/2018		AG 27/06/2018		TOTAL	
	Sociétaire	Montant	Sociétaire	Montant	Sociétaire	Montant	Sociétaire	Montant
Catégorie Citoyen	1435	181000	1430	180200	130	21900	1560	202100
Catégorie Association	116	56000	119	56500	4	2700	123	59200
Catégorie Entreprise	33	28600	32	28900	2	8000	34	36900
Catégorie Salarié SCIC	1	100	1	100	0	0	1	100
Catégorie Collectivité Publique	1	1000	4	103200	0	0	4	103200
dont les 102200 € des 3 coll pub validées en 2017 :								
TOTAL	1586	266700	1586	368900	136	32600	1722	401500
266700 si on enlève les 102200 € des 3 coll. pub. Validées en 2017								

L'annexe 3 indique l'ensemble des sociétaires ayant versé et libéré leur capital.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que le capital versé à l'issue de l'agrément des nouveaux associés atteint 401 500 (quatre cent un mille cinq cents euros) divisé en 4 015 parts de 100 € (cent euros) chacune.

Le capital social ne peut être inférieur au quart du capital social le plus élevé atteint depuis la constitution de la coopérative soit 100 375€ (cent mille trois cent soixante-quinze euros).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tout pouvoir à la présidente Mme Carole LEBRUN, ou à tout porteur d'un original ou d'une copie des présentes ou d'un extrait à l'effet d'effectuer les formalités de publicité et dépôt requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h heures et il est dressé le présent procès-verbal signé par le président et les scrutateurs.

La présidente, Carole Lebrun

Les scrutateurs :

Mme Géraldine Knittel

Mme Cécile Dujardin

M. Brice Massé